Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215602046-20251216-DELIB64_2025-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALLOUESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard LE ROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2025

Présents : Gérard LE ROY, Maire, Martine AUDIC, Patrick LE POUL, Marie-Hélène JÉHANNO, Jean-Claude MORICE, Myriam DANIEL, Audrey CORFMAT, Magali LE GOFF, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Éric PEDRONO, Régis LE MOGUEDEC, Mickaël SÉVENO

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO

Absents excusés : Mickaël CONNAN, Marie-Andrée CORBEL

DELIBERATION N° 64– 2025 - ACTUALISATION HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et qu'en ce sens, une délibération arrêtant les plages d'interruption de l'éclairage public a été prise par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 janvier 2024.

Monsieur le Maire informe que les horaires indiqués sur ladite délibération ne sont plus à jour.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose l'actualisation des horaires d'éclairage public en conformité avec la réalité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

Se prononce pour l'interruption de l'éclairage public conformément aux plages horaires suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215602046-20251216-DELIB64_2025-DE

Voies concernées / Jour	Place Joseph Marot, rond point, rue de la Claie, rue P. le Beller		Rue du Général de Gaulle, rue du Ray-Jéhanno, rue du Closo, rue du Calvaire, rue P. Guillemot, rue Y. de Carné, rue de la Fontaine, résidence le Courtil, cité du Closo, résidence de la Lande Divin, parkings école, église	
Lundi	21h30	6h30	21h30	6h30
Mardi	21h30	6h30	21h30	6h30
Mercredi	21h30	6h30	21h30	6h30
Jeudi	21h30	6h30	21h30	6h30
Vendredi	23h00	7h30	21h30	7h30
Samedi	23h00	7h30	21h30	7h30
Dimanche	21h30	6h30	21h30	6h30

- **Charge** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.
- **Rappelle** que, techniquement, la présence d'horloges éco watt dans les armoires de commande d'éclairage public de certaines rues permettent de régler l'éclairage public lors d'événements particuliers (période de fêtes, manifestations diverses…)

Pour copie conforme,

le Maire, Gérard LE ROY

Certifié exécutoire
le
Publié le 22/12/2025

